

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021
Convocation du 22/06/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit juin à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouquetot (Eure).

Présents : Joël GRAINVILLE, Pascal MEREL, Christophe TABOUELLE, Véronique DUMINY, Evelyne VERDIER, Nathalie MALSANG, Pascal LEBAILLEUR, Carole HONNEUX, Ingrid BEAUDOUIN, Laurent VANDERMEERSCH, Benjamin LEMAIRE, Emmanuel LEMAN et Thomas BONATO

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera sans jauge mais dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières.

Evelyne VERDIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire laisse la parole à M. Dominique POINTEL qui présente les personnes qui l'accompagnent et ce, en vue de la reprise des activités de l'association Bouquetot Village Festif. Après avoir accueilli ce groupe, M. le Maire leur propose d'organiser une assemblée générale afin de constituer un bureau comme le prévoit les statuts de l'association. Il conviendra que tous les habitants de la commune en soient informés afin de pouvoir y participer. L'ensemble du conseil municipal se réjouit et se dit prêt à œuvrer à l'organisation des futures manifestations.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission de la 2^{ème} Adjointe
- Election d'un nouvel adjoint si nécessaire et modification du tableau du conseil municipal
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
- CCAS : nominations suite à la démission de deux élues
- Désignation d'un(e) délégué(e) des élus du CNAS
- Tarifs de la cantine scolaire
- Convention pour la mise à disposition d'un point d'eau
- Création d'un nouveau site Internet pour la commune
- Questions diverses

I-DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE LA 2EME ADJOINTE

Après un tour de table pour recueillir l'avis de chacun, il est décidé de sursoir à ce point de l'ordre du jour.

De ce fait, les points suivants :

- Election d'un nouvel adjoint et modification du tableau du conseil municipal
- Indemnités de fonction du Maire et de Adjoints

Seront également débattus lors d'une prochaine réunion de conseil.

II-CCAS : NOMINATIONS SUITE A LA DEMISSION DE DEUX ELUES

M. le Maire expose,

Considérant la démission des conseillères municipales, Mmes Marie-Jeanne NEVEU et Delphine COULON, siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération du 16 juin 2020 maintenant à huit de nombre de membres composant le CCAS dont quatre issus du conseil municipal,

Il convient de procéder à deux nominations.

Le conseil municipal procède à l'élection et nomme, à l'unanimité, en qualité de membre du conseil municipal :

- **Thomas BONATO**
- **Benjamin LEMAIRE**

III-DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) DES ELUS AU CNAS

M. le Maire expose,
Considérant l'adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
Vu la délibération du 16 juin 2020 désignant Mme Marie-jeanne NEVEU en qualité de représentant des élus au sein CNAS,
Considérant la démission de cette dernière,
Il est nécessaire de procéder à son remplacement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- **Ingrid BEAUDOUIN en qualité de représentant des élus.**

IV-TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la cantine scolaire, rappelant que ceux actuellement appliqués le sont depuis le 1^{er} septembre 2019. En raison de la crise sanitaire, ils n'ont pas été revus pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de porter les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2021, comme suit :**
 - **Enfant de maternelle : 3.20 € le repas**
 - **Enfant de primaire : 3.60 € le repas**
 - **Prise en charge des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 1.25 € le repas**

V-CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU

M. le Maire expose,
M. Maximilien DENIZE l'a de nouveau sollicité aux fins d'obtenir son autorisation d'utiliser le point d'eau situé 781 rue de l'Epine au Renard à FLANCOURT-CATELON où paissent actuellement ses bêtes.
M. le Maire est favorable à cette demande et propose au conseil municipal d'établir une convention afin d'en établir les modalités qui seront :

Article 1 : Objet de la convention

M. Maximilien DENIZE est autorisé à consommer l'eau se rapportant au compteur situé 781 rue de l'Epine au Renard à FLANCOURT-CATELON
La présente convention en précise les modalités.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Article 3 : Frais de mise à disposition

Seule la consommation d'eau est due par M. Maximilien DENIZE au tarif indiqué sur les factures émises par le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg).
Le relevé de la consommation s'effectue au démarrage de la mise à disposition du point d'eau et à la fin de la mise à disposition, par les deux parties.

Article 4 : modalités de règlement

Un titre de recettes sera établi conformément à l'article 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la présente convention de mise à disposition du point d'eau situé 781 rue de l'Épine au Renard à FLANCOURT-CATELON ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.**

VI-CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

M. le Maire laisse la parole à Pascal MEREL, porteur du projet.

Pascal MEREL rappelle que la commune dispose actuellement d'un site gratuit mais qui n'offre que peu de possibilités en matière de mise à disposition d'information pour la population. Il propose donc que la commune se dote d'un nouvel outil plus performant.

Il a donc fait appel à la société HTAG, également prestataire de la commune en téléphonie, qu'il a reçue en compagnie de Carole HONNEUX, conseillère municipale.

Cette société a déjà élaboré plusieurs sites sur des communes alentours. Le panel d'informations à y insérer est relativement vaste et peut être complété par des applications et des liens. Le temps nécessaire à la construction du site sera de 6 semaines à deux mois. Tous les membres de la commission information pourront l'alimenter ainsi que le secrétariat pour les informations à caractère urgent.

La proposition financière est :

- en formule location sur 48 mois : 180.00 € HT par mois soit 216.00 € TTC
- redevance mensuelle nom de domaine, hébergement et sécurisation : 20.00 € HT soit 24.00 € TTC
- formation en gestion autonome (1/2 journée) : 480.00 € HT soit 576.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve ce projet de création d'un nouveau site Internet pour la commune**
- **Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier**

VII-QUESTIONS DIVERSES

Commission information : Benjamin LEMAIRE sollicite l'assemblée pour le prochain Bouq'infos.

Distributeur de pizzas : Pascal MEREL informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le responsable de César pizzas de Routot aux fins d'obtenir l'autorisation d'implanter un distributeur de pizzas sur la commune comme cela se fait à Honguemare ou encore à Fourmetot. Il souhaite donc recueillir l'avis du conseil municipal qui y émet un avis favorable. Il restera à en définir les modalités (emplacement - domaine privé ou public-, raccordement électrique,...).

Associations : Pascal MEREL a été saisi d'une demande de l'association de karaté de la commune pour organiser un forum des associations. Celui-ci se tiendra donc le samedi 04 septembre prochain sous le préau de l'école (les deux salles étant déjà réservées) le même jour que ceux organisés sur les communes de Routot et Bourg-Achard.

Commerçant ambulant : Pascal MEREL informe l'assemblée qu'un marchand de fruits et légumes propose sa marchandise tous les mardis matin sur le parking poids lourds.

Ferme MANSOIS : Pascal MEREL informe l'assemblée que le projet présenté par Sabine PLOUVIEZ « ferme pédagogique et écuries actives » a recueilli l'avis très favorable de la chambre d'agriculture. Cependant la SAFER opposera son droit de préempter. Un rendez-vous est donc prévu ce mardi avec le directeur de la SAFER, Sabine PLOUVIEZ, M. le Maire et lui-même afin de faire valoir la volonté du donateur, M. Guy MANSOIS, à savoir maintenir ces terres en prairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le Maire,